

L'Ajournement

En passant, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au ministre que de nombreux superviseurs, cadres moyens, et syndiqués de l'usine veulent savoir pourquoi une des personnes qui est considérée comme le grand responsable de la situation actuelle dans la société fait encore partie du conseil d'administration.

Ma question supplémentaire portait une fois de plus sur l'emploi du procédé d'injection submergée, à l'usine de Sydney. Cette technique a été un échec par le passé et Stelco et US Steel l'ont abandonnée. N'est-il pas exact que le rapport Davy-Ashmore de 1971-1972 préconisait l'emploi de la technique du fourneau à oxygène qui avait déjà fait ses preuves? La version modifiée appelée Q-BOP, peut fondre une fournée d'acier plus rapidement et à meilleur marché car entre autres choses, elle ne requiert pas de bâtiment spécial ni de services accessoires comme le réclame un fourneau à oxygène.

● (2215)

La coulée permanente est le dernier cri en matière de technologie et s'accroît de l'un ou de l'autre des deux procédés à l'oxygène mentionnés ci-dessus. Sauf erreur, la Sydney Steel possède la seule aciérie au monde où l'on utilise le procédé de la coulée continue à l'aide d'un four à sole. Il serait donc difficile, je pense, d'améliorer une telle opération et de la rendre concurrentielle. Je me rends compte que nous avons perdu des occasions en or depuis 1971 en essayant de réorienter l'installation. Il faudra restructurer la dette, ou l'entreprise va sombrer.

Sauf erreur, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a demandé au gouvernement fédéral précédent d'éponger au moins le prêt de 70 millions mentionné tantôt et ce dernier a refusé. Avait-il raison? Il aurait créé un précédent paraît-il. Je crois que le gouvernement provincial dirigé par M. Buchanan a promis à la Sysco de garantir un prêt de 100 millions à condition qu'Ottawa renonce à ces 70 millions. Je suis certain qu'il serait possible de remettre en question l'absence de précédent. Sauf erreur—et le ministre peut me corriger si je me trompe—le dernier ministre responsable de l'Expansion économique régionale a négocié à partir de cette position. Cependant, les précédents ne manquent pas. En 1978, le gouvernement a converti en actions ordinaires des emprunts de quelque 800 millions contractés par le CN. Il a ainsi réussi à effacer la dette et les frais d'intérêt.

En mars 1977, on supprima ainsi la dette de l'Administration de la Voie maritime du St-Laurent qui s'élevait à 625 millions. Le bill C-3 autorisait l'annulation de la dette d'Air Canada qui s'élevait à 600 millions de dollars. De même, les emprunts de certains aéroports—par exemple, Dorval, Pickering, Malton et Mirabel—destinés à financer leur fonds de roulement, seront abolis par un nouveau bill de subsides et coûteront 660 millions. Enfin, le gouvernement songe à effacer une dette de 742 millions accumulée par la Commission des ports nationaux. Évidemment cela n'est pas encore fait.

De toutes ces annulations, il s'ensuit que tous les secteurs de transport sont rentables et qu'il serait assez facile de les privatiser. Dans toute opération d'annulation, on demande au Conseil du Trésor d'absorber le coût. Toutes les activités que je

viens de mentionner sont des entreprises fédérales, ce qui facilite les procédés d'annulation. La Sysco est une entreprise provinciale mais je ne vois pas pourquoi il serait difficile au gouvernement fédéral de faire à une entreprise provinciale grâce de sa dette. Le ministre voudra admettre que la Sysco a fait l'objet de bien des études. En fait on l'a tellement étudiée que tous ces rapports rempliraient une section de bibliothèque. Il est temps que toutes les parties intéressées acceptent de moderniser ses installations au lieu de laisser les habitants de la région dans le doute et l'incertitude. Ils méritent un meilleur sort.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député d'en face ait soulevé, ce soir à la Chambre des communes une question sur un sujet qui l'inquiète autant que moi-même. Nous considérons tous les deux qu'il n'y a peut-être rien de plus important pour nos provinces du point de vue économique.

Premièrement, c'est avec plaisir que je donne au député l'assurance que j'obtiendrai la ventilation complète de la répartition de la dette et que j'en discuterai avec lui. Ce n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser, étant donné la nature de cette dette. Cependant, je suis tout à fait d'accord avec lui pour reconnaître qu'il existe de nombreux précédents de défalcons de dette de différents genres dans la jurisprudence du gouvernement fédéral.

Le député a parlé plus particulièrement dans sa question du procédé d'injection submergée. Je devrais peut-être préciser tout de suite que ce procédé, comme le député le sait, consiste à introduire de l'oxygène sous la surface du métal en fusion au lieu d'introduire de l'oxygène ou de l'air par-dessus le métal en fusion. Il semblerait que cela ait entraîné des difficultés dans le passé. Je suis certain, d'après les recherches que j'ai faites, qu'aucune partie de ce montant de 7.2 millions de dollars n'a servi à des travaux liés au processus d'injection submergée, et qu'on s'en est plutôt servi pour reconstruire certaines parties des fours à sol et pour payer d'autres travaux de construction.

J'aimerais assurer au député d'en face que dans la mesure où notre gouvernement est en cause, nous sommes toujours engagés à faire de notre mieux pour moderniser et améliorer les conditions à Sysco. Il admettra, je pense, que même s'il est peut-être souhaitable de le faire rapidement, que ce n'est pas non plus aussi simple en pratique.

Pour commencer, nous devons essayer de défaire et dans une certaine mesure de corriger certains des symptômes qui se sont manifestés au cours des quelques dernières années de mauvaise administration. Cela fait, je suis sûr que conformément aux vœux de la direction et sur les conseils du personnel, conseils qui sont grandement appréciés car ce personnel, extrêmement dévoué, a subventionné cette entreprise tout comme les travailleurs de Trenton, en Nouvelle-Écosse, ont subventionné une autre industrie lourde, et qu'en tenant compte aussi des directives données par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, nous saurons assumer nos responsabilités à l'égard de la population du cap Breton et de la société Sysco.